

Entente requise pour que les rues et infrastructures des zones 21627Hc et 21628Hc permettent de rejoindre la zone 21614Hb

Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la réalisation des infrastructures dans les zones 21627Hc et 21628Hc aux fins de permettre la desserte en services dans la zone 21614Hb, R.V.Q. 3077

Activité de participation publique

Consultation écrite

Date et heure (ou période)

Du 25 mars au 8 avril 2022

Lieu

Formulaire en ligne

Activité réalisée à la demande du :

Conseil municipal

Projet

Secteur concerné

Zones 21627Hc et 21628Hc de l'arrondissement des Rivières, district Neufchâtel – Lebourgneuf

Description du projet et principales modifications

Le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux, R.R.V.Q. chapitre E-2, permet d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement à la conclusion préalable d'une entente entre la Ville et un promoteur portant sur la réalisation de travaux de mise à niveau relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge et le partage des coûts relatifs à ces travaux.

Le R.V.Q. 3077 propose de modifier le Règlement R.R.V.Q. chapitre E-2 afin que les zones 21627Hc et 21628Hc y soient assujettis.

La délivrance d'un permis de construction ou de lotissement pour ces deux zones serait assujettie à l'obligation préalable de conclure une entente concernant la réalisation de travaux relatifs à la construction d'une rue et des infrastructures qui rejoindront également la zone 21614Hb. Autrement ces lots pourraient être enclavés et donc dans l'impossibilité d'être desservis et développés.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=306>

Participation

Conseiller municipal :

Mme Marie-Pierre Boucher, élue responsable de la planification de l'aménagement du territoire

Personne-ressource :

M. François Tremblay, conseiller en développement économique, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement

Coordination de la consultation :

M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Participation sur la page web du projet

- Aucun citoyen n'a apporté de commentaire ou de question.

Questions et commentaires du public

Aucun commentaire n'a été déposé dans le cadre de la consultation.

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement.

Réalisation du rapport

Date

12 avril 2022

Rédigé par

M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne